

LA GAZETTE DE NASTRINGUES

Festivités : OMELETTE A L'AILLET le 1^{er} Mai

Après 2 années d'interruption, l'Amicale de Nastringues renoue avec la tradition et invite les habitants de la commune à venir partager sa savoureuse « omelette à l'aillet » le 1^{er} mai à 12h00.

Prix : 15€ (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)

Menu :

- Apéritif
- Omelette à l'aillet
- Jambon braisé
- Salade- Fromage
- Dessert
- Vin, café compris

Date limite d'inscription : 25/04/2022 auprès de :

Mme Banizette : 0610093584 ; Mr Iescure : 0553275107 ; Mme Lemaire C : 0781414807

Réunion de préparation le : 25/04/2022, 20h30 à la salle des fêtes

L'omelette à l'aillet : quèsaco ?

C'est une tradition ancienne du Sud-ouest qui prend ses origines le long de la Dordogne dans les bas-fonds et bords de rivière. A la sortie de l'hiver, l'aillet aurait un effet préventif sur les fièvres et serait bénéfique pour le porte-monnaie car « Brin d'aillet dans la main au 1er mai, argent dans la poche toute l'année. »



XVIème Fête Cantonale le 24 juillet 2022 à Villefranche de lonchat

Fête des traditions, des vins et des produits régionaux, défilé de chars des communes du canton... Pour les artistes, le concours d'affiche est lancé, tous à vos vos peintures et vos pastels. Vous avez jusqu'au 13 mai 2022 pour rendre votre copie. Renseignements auprès de la Mairie.

1 Tel : 05 53 22 73 24; Mél : mairie.nastringues@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h00 à 16h00

Soutien à l'Ukraine

Mr le Maire remercie chaleureusement les habitants de la commune qui ont participé en mars à l'appel à collecte (via l'union des maires et le Conseil départemental de la Dordogne) destiné aux victimes civiles de la guerre. L'ensemble des dons a pu être collecté et acheminé.



Informations utiles

1. **Élections Rappel :**

Élections Présidentielles : programmées les 10 et 24 avril 2022.

Ouverture des bureaux de 8h00 à 19h00

Élections Législatives : programmées les 12 et 19 juin 2022

2. **Locaux France Services: CDCMMG à Villefranche de Lonchat**

Des permanences de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et de Solidaire pour l'habitat (SOLIHA) auront lieu à partir du mois d'avril.

Renseignements et prise de rendez-vous au 05 33 09 40 01 / franceservices@cdcmmg.fr

3. **Une « Plateforme entraide et ressources des acteurs culturels »** a été mise en place dans le cadre du contrat avec le Grand Bergeracois, sur le site de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise : <https://www.la-cab.fr/charte-des-droits-culturels-des-personnes/>

4. **SIA : Système d'Information sur les Armes**

Le nouveau système d'information sur les armes est accessible aux détenteurs d'armes depuis le 8 février 2022. Les chasseurs sont les premiers concernés et ne peuvent plus acquérir d'armes sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

Pour créer un compte, se connecter sur : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

5. **Dématérialisation des demandes de droit des sols**

Site permettant d'effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme, depuis le 01 janvier 2022 :

<https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique-paysfoyen>

Le dépôt papier des dossiers d'urbanisme reste possible en mairie ou par l'envoi d'un courrier recommandé. La mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

6. **« UFC que choisir » : Association indépendante qui informe, défend et représente les consommateurs**

Les bénévoles de l'antenne du Pays Foyen et Vélinois assurent des permanences le mardi et le jeudi de 14h30 à 17h30 et sur Rdv au 15 rue Jean-Louis faure à sainte-foy la Grande.

Tel : 05 53 09 68 24

7. **Traque des dépôts sauvages**

L'USTOM vient d'adhérer pour l'ensemble des communes et communautés de communes à l'outil de géolocalisation des décharges sauvages Clean2Gether : www.clean2gether.com

Cette application téléchargeable sur téléphone mobile permet à tous citoyens de signaler la présence d'un dépôt sauvage. Photos et coordonnées GPS à l'appui, l'alerte parvient ensuite à la commune concernée au moyen d'un mail.

2 Tel : 05 53 22 73 24; Mél : mairie.nastringues@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h00 à 16h00